

Cofinancement public

Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise

Cette publication porte sur le cofinancement public en matière de FPC alloué aux entreprises pour l'année de référence 2008. Élaborée par l'INFPc et le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), elle analyse la contribution financière de l'État aux plans de formation des entreprises dans le cadre de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail).

Pour l'année 2008, 878 entreprises bénéficient d'une aide financière de l'État en matière de Formation Professionnelle Continue (FPC). Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupements d'entreprises¹, totalisent 741 demandes de cofinancement. Ce chiffre est en hausse de 40 % par rapport à 2007.

La procédure d'accès au cofinancement a été simplifiée. En conséquence, le nombre de demandes provenant de petites entreprises s'accroît fortement. Mais ce sont toujours les entreprises de grande taille (plus de 50 salariés) qui font le plus appel au cofinancement.

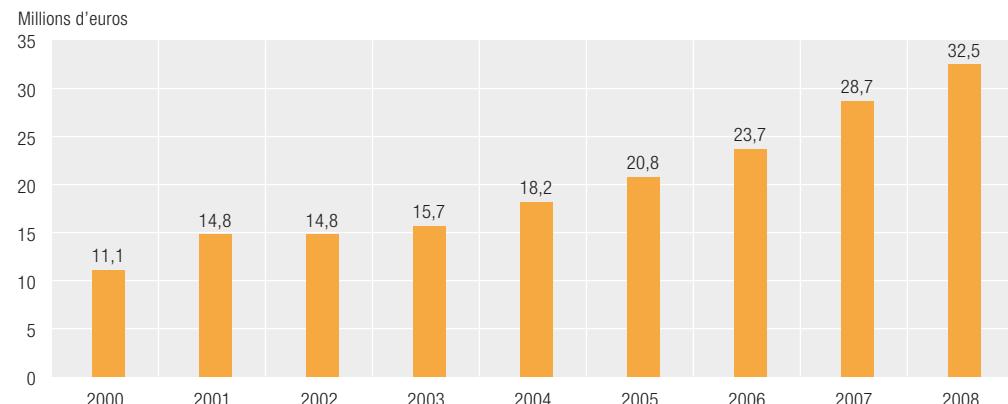
Parmi les entreprises privées de 10 salariés et plus, 17 % perçoivent l'aide de l'État. L'effectif salarié des entreprises bénéficiaires représente 43 % de l'ensemble des salariés du secteur privé de l'économie luxembourgeoise.

La participation financière de l'État s'élève à 32,5 millions d'euros, en hausse de 13 % par rapport à 2007.

Le montant du cofinancement progresse dans la majorité des secteurs d'activité.

Le cofinancement moyen par demande s'élève à 43 900 euros. Pour la moitié des demandes, le cofinancement est supérieur à 10 400 euros.

Graphique 1
Montant du cofinancement de l'État en millions d'euros (2000-2008)



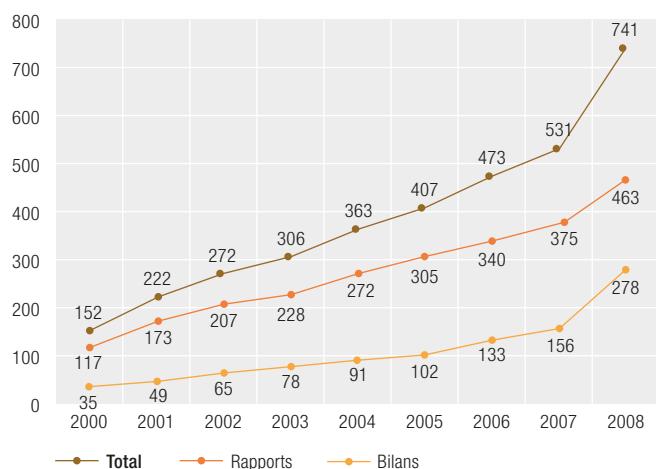
Source: INFPc

¹ voir notes méthodologiques "Approche groupe".

Profil des entreprises éligibles

Une augmentation notable du nombre de demandes de cofinancement éligibles en 2008

Graphique 2
Nombre de demandes de cofinancement² éligibles (2000-2008)



Source: INFPC

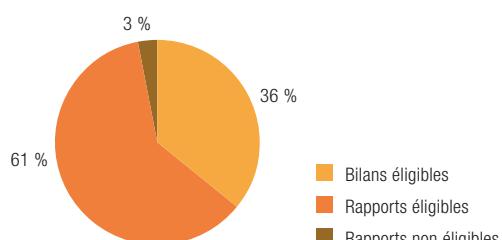
En 2008, le nombre de demandes de cofinancement éligibles est de 741. Il augmente de 40 % par rapport à 2007. C'est un bond significatif au regard de la hausse annuelle moyenne observée depuis 2001 (+ 16 %).

Cette hausse s'explique notamment par la simplification de la procédure d'accès au cofinancement. En effet, le seuil de l'investissement en formation qui détermine la démarche à suivre a été relevé de 12 500 euros à 75 000 euros. Les entreprises, dont l'investissement en formation est inférieur ou égal à 75 000 euros, peuvent désormais soumettre un bilan annuel².

Cela se traduit par une progression du nombre de bilans annuels: + 78 %, contre + 23 % pour le nombre de rapports finals.

Les actions de promotion des aides étatiques menées en fin d'année 2008 et début 2009, par les chambres professionnelles, plusieurs ministères et l'INFPC ont également contribué à la croissance du nombre de demandes.

Graphique 3
Répartition des demandes de cofinancement - 2008



Source: INFPC

2 voir notes méthodologiques "Type de demande de cofinancement".

Le nombre total de demandes de cofinancement éligibles (741) se compose de 463 rapports finals et 278 bilans annuels.

Ces demandes représentent 878 entreprises³ telles que définies par le Service central de la statistique et des études économiques (Statec). Le cofinancement étatique bénéficie à ces entreprises.

Un accroissement du nombre de demandes provenant d'entreprises de moins de 50 salariés

La moitié des demandes (47 %) provient d'entreprises de moins de 50 salariés. Entre 2007 et 2008, leur nombre progresse de 53 % (+ 121 demandes), alors que celui des entreprises de plus de 50 salariés n'augmente que de 29 % (+ 89 demandes).

L'évolution plus importante du nombre de demandes issues d'entreprises de petite taille est en partie le résultat d'une démarche active et ciblée, de la part de l'INFPC depuis 2006.

Les secteurs "Activités financières et d'assurance" (17 % du nombre de demandes éligibles) et "Activités spécialisées, scientifiques et techniques" (16 %) sont les plus représentés.

Bien que la formule "demande d'approbation – rapport final" reste largement majoritaire dans l'ensemble des secteurs d'activité, la taille des entreprises a une influence décisive sur le type de demande (bilan annuel ou rapport final).

Plus la classe de taille diminue, plus le nombre de bilans augmente. En effet, 79 % des bilans sont soumis par des entreprises de moins de 50 salariés. Un pourcentage toutefois en baisse par rapport à 2007 (94 %). Grâce à la hausse du seuil de l'investissement en formation, le nombre de moyennes et grandes entreprises qui remettent un bilan annuel a augmenté.

Le cofinancement de la formation touche 17 % des entreprises de plus de 10 salariés et 43 % des salariés du secteur privé de l'économie luxembourgeoise

Pour 2008, 17 % des entreprises de 10 salariés et plus perçoivent le cofinancement en matière de FPC. Si l'on considère l'ensemble des entreprises, 5 % d'entre elles sont cofinancées.

Les entreprises de grande taille font le plus appel à l'aide financière de l'État. Parmi les 25 principaux employeurs privés luxembourgeois, 24 bénéficient du soutien étatique.

Les entreprises de moyenne et de grande taille possèdent généralement des structures d'organisation et de mise en œuvre des formations qui leur permettent de s'adapter plus facilement aux exigences légales. Par ailleurs, l'aide financière de l'État étant octroyée en pourcentage de l'investissement éligible, les sommes en jeu sont plus importantes pour les moyennes et grandes entreprises et contribuent partiellement à leur engouement.

3 voir notes méthodologiques "Approche groupe".

Les entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État emploient 126 100 personnes, soit 43 % de l'ensemble des salariés de l'économie privée luxembourgeoise. Ce pourcentage est en augmentation de 3,8 points par rapport à 2007.

Les secteurs "Activités financières et d'assurance" et "Industrie manufacturière" présentent un taux nettement plus important, puisque 3 salariés sur 4 appartenant à ces secteurs sont concernés. On trouve également les plus forts pourcentages d'entreprises qui perçoivent le cofinancement dans ces secteurs.

Contribution financière de l'État

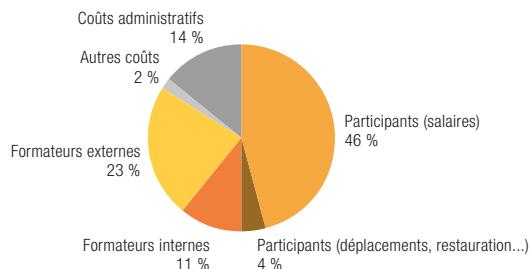
Pour 2008, la participation financière de l'État s'élève à 32,5 millions d'euros. Elle augmente de 13 % par rapport à 2007 (voir Graphique 1)

Cette hausse est moins importante que celle observée sur la période 2003-2007, durant laquelle le cofinancement a augmenté en moyenne de 16 % par an.

La hausse du nombre de petites entreprises, qui ont des investissements en formation plus faibles, ainsi que la crise économique amorcée en 2008, expliquent un ralentissement de la croissance de l'investissement total en formation et, par conséquent, du montant du cofinancement.

La décomposition de l'investissement total en formation⁴ des entreprises permet d'identifier les types de coûts que couvrent les 32,5 millions d'euros de cofinancement accordés par l'État.

Graphique 4
Décomposition de l'investissement total en formation - 2008



Source: INFPC

La majeure partie des 230 millions d'euros investis en formation par les entreprises concerne les coûts liés aux participants (50 %), principalement leurs salaires (46 %).

Les coûts imputés aux formateurs internes représentent 11 %. Ils sont composés en quasi-totalité des salaires des formateurs (98 %).

Les coûts directement issus de la rémunération du personnel impliqué dans les formations (salaires des participants et salaires des formateurs internes) constituent 57 % de l'investissement total en formation. Les coûts liés aux formateurs externes (23 %) incluent les cotisations à des organismes de formation (moins de 1 % du coût total des formations).

⁴ voir notes méthodologiques "Investissement total en formation".

Cofinancement selon le type de demande

L'aide financière est essentiellement versée sous forme d'aide directe

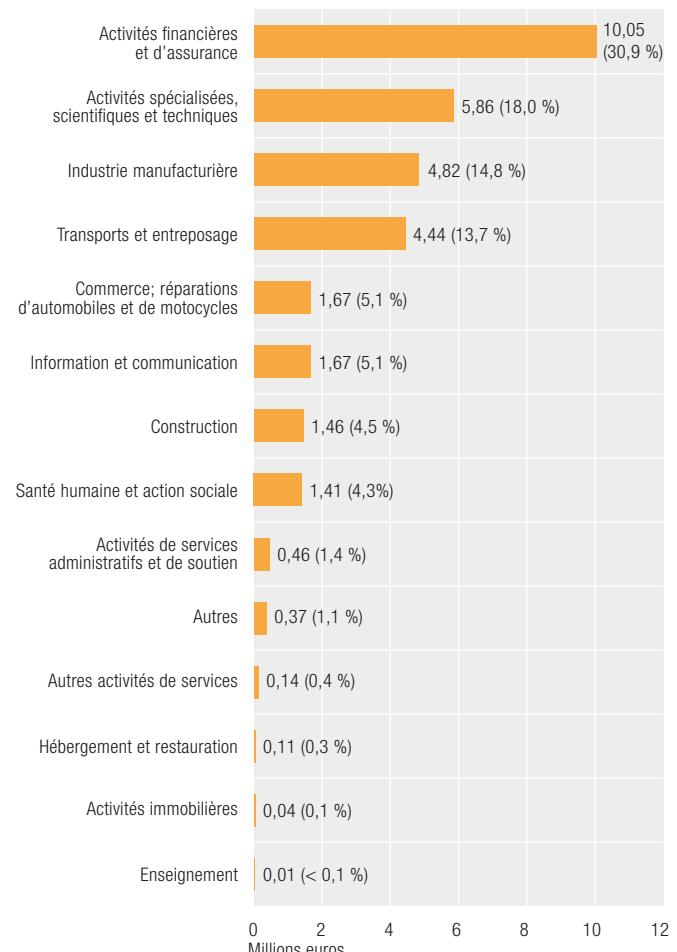
Sur 32,5 millions d'euros accordés, 31,3 millions vont aux entreprises qui produisent un rapport final. Par rapport à 2007, le montant du cofinancement relatif aux rapports annuels est en hausse de 10 %.

En ce qui concerne les bilans annuels, le relèvement du seuil d'investissement⁵ et l'augmentation du nombre d'entreprises ont pour conséquence de multiplier par cinq (1,2 million), en une année, le montant du cofinancement.

Quel que soit le type de demande, l'aide directe⁶ est largement sollicitée par les entreprises (99 %), en comparaison à la bonification d'impôt sur le revenu (1 %).

Cofinancement selon le secteur d'activité

Graphique 5
Répartition du cofinancement selon le secteur d'activité des entreprises (en millions d'euros) - 2008



Source: INFPC

⁵ voir notes méthodologiques "Type de demande de cofinancement".

⁶ voir notes méthodologiques "Modes de cofinancement".

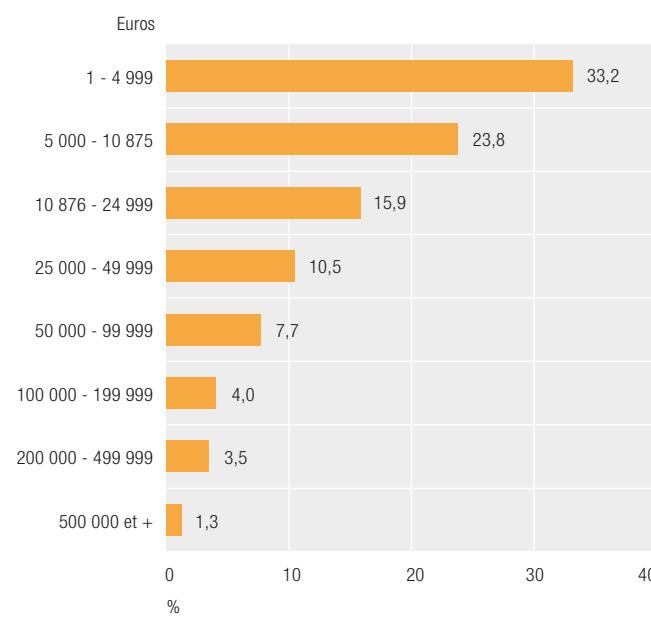
Une participation accrue des entreprises qui engendre une augmentation de l'aide financière de l'État dans la majorité des secteurs d'activité

Par rapport à 2007, le montant du cofinancement progresse de 6 % dans le secteur "Activités financières et d'assurance" à 90 % dans le secteur "Santé humaine et action sociale". À l'inverse, il est en baisse dans les secteurs "Industrie manufacturière" et "Activités de services administratifs et de soutien".

Le montant du cofinancement étant proportionnel à l'investissement en formation, un tiers de la participation financière de l'État bénéficie au secteur "Activités financières et d'assurance" (31 %). En effet, ce secteur possède l'investissement en formation le plus élevé. Il regroupe à lui seul, au sein de la population de référence⁷, un cinquième des entreprises et un quart de l'effectif salarié.

Cofinancement par tranche de financement

Graphique 6
Répartition du cofinancement par tranche (en %) - 2008



Source: INFPC

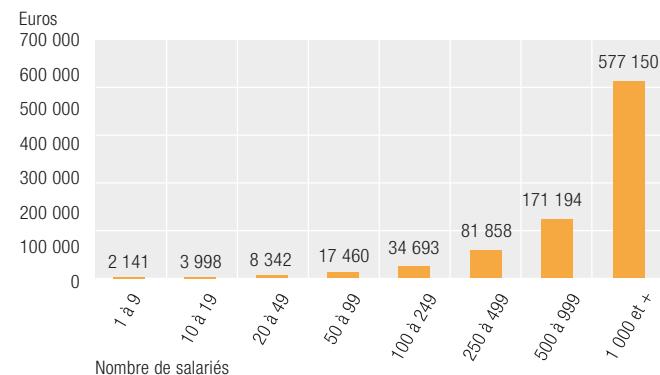
La moitié des demandes donne lieu à un cofinancement supérieur à 10 400 euros

Pour 2008, un tiers des demandes (33 %) enregistre une aide financière d'un montant inférieur à 5 000 euros.

Une demande sur vingt (5 %) engendre un cofinancement supérieur à 200 000 euros.

Cofinancement moyen selon la taille de l'entreprise et par salariés

Graphique 7
Cofinancement moyen par demande selon la taille des entreprises (en euros) - 2008

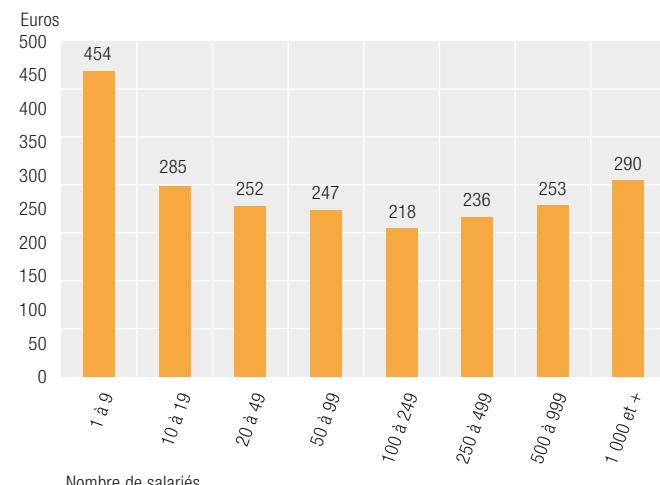


Source: INFPC

Pour 2008, le cofinancement moyen par demande s'élève à 43 900 euros

Ce montant diminue de 19 % par rapport à 2007. Une baisse qui s'explique par la part plus importante de petites entreprises dans la population de référence. En effet, les petites entreprises ont un investissement en formation moins élevé, ce qui entraîne une diminution du cofinancement moyen.

Graphique 8
Cofinancement moyen par salariés selon la taille des entreprises (en euros) - 2008



Source: INFPC

Les entreprises de 250 salariés ou plus perçoivent, en général, un cofinancement supérieur à la moyenne.

Hormis les entreprises de 1 à 9 salariés⁸, le cofinancement moyen théorique par salarié est relativement stable (environ 257 euros), quelle que soit la taille de l'entreprise.

7 voir notes méthodologiques "Population de référence".

8 voir notes méthodologiques "Focus sur les entreprises de 1 à 9 salariés".

Notes méthodologiques

Population de référence

Formastat "Cofinancement public de la formation en entreprise" porte sur les entreprises privées qui perçoivent l'aide financière de l'État dans le cadre de la législation ayant pour objet le soutien et le développement de la FPC (Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du travail).

Principales conditions d'éligibilité

- 50 % au moins du temps de formation doit se situer dans l'horaire normal de travail.
- La formation doit viser les travailleurs salariés affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise et liés par un contrat de travail à une entreprise légalement établie au Luxembourg.

Les entreprises qui ont respecté tous les critères d'éligibilité énoncés dans la législation sont déclarées éligibles à l'issue de la procédure d'instruction des demandes de cofinancement.

Modes de cofinancement

La participation financière de l'État peut prendre deux formes:

- Aide financière directe à hauteur de 14,5 % imposables du montant investi en FPC par l'entreprise (environ 10 % nets d'impôt);
- Bonification d'impôt équivalant à environ 10 % du montant investi en FPC par l'entreprise, portés en déduction de l'impôt sur le revenu.

Type de demande de cofinancement

L'investissement annuel en FPC détermine le type de demande de cofinancement à présenter afin de solliciter l'aide financière de l'État.

Bilan annuel

Le bilan annuel est un récapitulatif de l'investissement en formation de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

Cette formule est retenue lorsque l'investissement annuel en formation est inférieur ou égal à 75 000 euros. Le cofinancement brut est donc, de facto, plafonné à 10 875 euros (14,5 % de 75 000 euros).

Demande d'approbation et rapport final

La demande d'approbation est la prévision budgétaire de l'investissement en FPC envisagé pour un exercice donné. Elle doit être suivie du rapport final, qui rend compte de l'investissement effectivement réalisé par l'entreprise.

Cette formule est retenue lorsque l'investissement annuel en formation est supérieur à 75 000 euros. Le cofinancement n'est pas plafonné (14,5 % brut de l'investissement).

Dans le cadre de modifications apportées au Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de la section 2 du chapitre II du titre IV du livre V du Code du Travail, le seuil de l'investissement annuel en formation, déterminant le type de demande à présenter, a été réévalué de 12 500 euros à 75 000 euros. Les entreprises qui investissent moins de 75 000 euros ne sont plus tenues de présenter une demande d'approbation suivie d'un rapport, mais un bilan annuel.

Approche groupe

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe. Lors de l'analyse de ces données, il n'est pas possible de les réaffecter à chacune des unités composant le groupe. C'est pour cette raison que chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Le nombre d'entreprises étudiées est donc sous-estimé.

Investissement total en formation

L'investissement total en formation se compose des:

1. Coûts liés aux participants

- salaires des participants;
- frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation).

2. Coûts liés aux formateurs internes

- salaires des intervenants;
- frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (liés aux projets de formation);
- coûts de préparation pédagogique des formations internes (dispensées par des salariés de l'entreprise).

3. Coûts liés aux formateurs externes

- factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs;
- cotisations à des organismes de formation (exemple: cotisations obligatoires à l'Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL) ou à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB)...).

4. Autres coûts de formation

- coûts de location ou d'amortissement de locaux (exemple: location d'une salle de formation);
- coûts de location ou d'amortissement de matériel pédagogique.

5. Coûts administratifs

- les coûts liés à l'élaboration du plan de formation (salaire relatif à l'élaboration de la demande de cofinancement);
- les coûts des réviseurs d'entreprises pouvant être sollicités pour la certification du bilan/rapport final et les coûts des consultants pouvant être sollicités pour la préparation de la demande de cofinancement;
- les frais administratifs et les frais de suivi, respectivement 10 % et 5 % du total des coûts cités précédemment.

Focus sur les entreprises de 1 à 9 salariés

Une analyse plus détaillée des entreprises de 1 à 9 salariés apporte un début d'explication quant au fait que ces entreprises affichent des valeurs remarquables pour certains indicateurs:

- La part des dirigeants et des cadres parmi les participants est plus importante dans ces entreprises. Du fait du montant des salaires, cela génère un investissement plus important par rapport à la masse salariale. Il en est de même pour l'investissement par salarié et le montant du cofinancement par salarié (voir Formastat "Pratiques de formation").
- On note, d'une année à l'autre, une rotation importante au niveau des entreprises de petite taille. Certaines d'entre elles ne sont pas régulières et choisissent probablement de soumettre une demande de cofinancement les années où les investissements en formation sont les plus conséquents.

Formastat 2010 "Les pratiques de formation":

Cette étude, publiée en janvier 2010, porte sur l'ensemble des entreprises qui introduisent une demande de cofinancement. Elle présente les indicateurs de mise en œuvre de la formation (analyse de l'investissement financier et horaire, de la composition de l'investissement, du type de participation, des domaines de formation dans lesquels les entreprises investissent, ...). Elle contient également un volet méthodologique détaillé.

Elle est consultable et téléchargeable sur le portail www.lifelong-learning.lu.

Source

Le périmètre d'analyse de la présente publication est fixé par les données brutes extraites des demandes de cofinancement éligibles en matière de FPC pour l'exercice 2008.

Les données sur la structure économique nationale ont été fournies par le Statec et l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

Date d'extraction des données: 04 janvier 2011

Éditeur

Institut national pour le développement
de la formation professionnelle continue
INFPC, établissement public
38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg
T 46 96 12-1
F 46 96 20
infpc@infpc.lu
www.infpc.lu

Contacts

Formastat et Formabref
Claude Cardoso
T 46 96 12-201
claude.cardoso@infpc.lu

Cofinancement de la formation en entreprise
Claude Betzen
T 46 96 12-214
claude.betzen@infpc.lu

Téléchargement

Ce rapport d'analyse est téléchargeable
sur le portail www.lifelong-learning.lu



Projet cofinancé
par le Fonds social européen

Observatoire de la Formation

L'Observatoire de la Formation constitue
l'un des pôles d'activité de l'INFPC. Il réalise
des études et apporte son expertise pour
aider les décideurs publics et privés à anticiper
les mutations économiques et à piloter
les politiques de formation et d'emploi.
Il est également en charge de la coordination
du consortium luxembourgeois de ReferNet,
un réseau européen de référence et d'expertise
sur l'enseignement et la formation
professionnelle.



Observatoire
de la Formation



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle